

**SESSIONI URDINARIA DI U 2018
U 31 D'UTTROVI DI U 2018**

N° 2018/ 045

**MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : PAUL SALORT PÀ U GRUPPU GHJUVENTÙ NAZIUNALISTA
- **UGHJETTU** : AFFECTATION DES RECETTES DE LA CVEC
-

VU la LOI n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

VU l'Article 12 de la LOI n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

VU l'Article 29 du Projet de loi de finance 2019 relatif à l'article L. 841-5 du code de l'éducation.

VU le communiqué de presse de la Conférence des Présidents d'Université en date du 18 octobre 2018.

CONSIDÉRANT que l'acquittement de la contribution à la vie étudiante et de campus, fixée à 90€, est obligatoire pour s'inscrire en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT que le décret du 30 juin 2018 prévoit la redistribution du « produit total » de ladite contribution.

CONSIDÉRANT que l'article 29 du PLF 2019 prévoit qu'environ 45 millions d'euros provenant de la CVEC seront reversés au budget général de l'État.

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas acceptable qu'une partie du produit de la CVEC soit détourné de son objet initial et participe au budget général de l'État.

CONSIDÉRANT que la décision de détourner une partie de la CVEC reviendrait à en faire un nouvel impôt sur les étudiants.

CONSIDÉRANT que cette décision serait de nature à rompre les engagements de l'État et à jeter un trouble profond au sein de la communauté universitaire.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

AFFIRME son opposition au détournement du produit de la CVEC au profit du budget général de l'État.

DEMANDE au gouvernement français de revenir sur sa décision inscrite dans le projet de loi de finance 2019.